

# La grande planification de l'État à l'épreuve du temps

## L'aménagement du littoral par la mission Racine

Pascal FOURCADE

Il y a près de 55 ans, la mission Racine<sup>1</sup> a redessiné le littoral du Languedoc-Roussillon, depuis la petite Camargue jusqu'à la côte catalane, en érigeant sept grandes stations balnéaires quasiment *ex nihilo*, sur une côte sableuse encore préservée du tourisme de masse.

Extrait de Paris Match, août 1964



Ce sont près de 200 km de plages de sable fin, ponctuées par les embouchures de quelques fleuves côtiers capricieux et rythmées par la présence de grandes lagunes, qui sont à l'échelle de ce projet d'ampleur imaginé par le général de Gaulle et mis en œuvre par son premier ministre Georges Pompidou.



### Quel contexte local ?

Largement dominé par les espaces naturels, le littoral régional n'est pas dépourvu d'occupation humaine. La présence des lagunes et des marécages limite le développement touristique, mais toute une économie liée à la mer et aux étangs s'y est développée. Aux cabanes de pêcheurs se sont ensuite ajoutées les villas du front de mer, souvent édifiées par les habitants des plaines roussillonnaise et languedocienne, comme au Grau d'Agde ou encore à Canet-Plage qui bénéficie de l'arrivée du tramway reliant les plages à Perpignan dès 1900. À Gruissan, ce sont les Narbonnais qui édifient les premiers chalets dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils seront mis sur pilotis quelques années plus tard pour faire face aux coups de mer.

Le littoral attire également les classes plus populaires qui ont fait vivre quelques villages de cabanes dont certains, comme celui du Bourdigou près de Torreilles, ont regroupé près de 5 000 personnes au début des années 1970. Incompatibles avec le standing des nouvelles stations balnéaires, ces constructions furent progressivement rasées par les autorités, générant des oppositions parfois fortes localement.

### Quelle vision, quelle genèse ?

Les 7 nouvelles unités touristiques, Port Camargue, La Grande-Motte, Carnon, le Cap d'Agde, Gruissan, Port Leucate, Port Barcarès et Saint-Cyprien, sont nées d'une volonté de l'État de développer le tourisme de masse, mais aussi de limiter l'évasion de la clientèle touristique française vers la Costa Brava et, plus au sud, jusqu'à la Costa Blanca, au moment où la quatrième semaine de congés payés vient d'être votée par l'Assemblée nationale.

La mission d'État, du nom de Pierre Racine, alors directeur de cabinet du Premier ministre Michel Debré, se prépare dans une grande discrétion : elle ambitionne de transformer le Languedoc en nouvelle Floride. Après avoir constitué une réserve foncière de près de 1 200 hectares à l'emplacement des futures stations, les travaux sont engagés en 1965 sur le site de la Grande-Motte, puis, dès 1968, à Port Leucate, Port Camargue et Port Barcarès. Pierre Racine s'entoure de plusieurs équipes d'architectes pour constituer cette nouvelle offre d'hébergement de 500 000 lits touristiques, dotée d'équipements de services et de loisirs.

À la Grande-Motte, la « cité des pyramides » est l'œuvre de Jean Balladur, tout comme les marinas de Port Camargue qui s'inspirent de celles de la Floride et qui s'organisent autour du premier port de plaisance d'Europe. À Leucate et au Barcarès, c'est l'architecte Georges Candilis qui opère en s'inspirant notamment de la Grèce, alors que Jean Le Couteur dessine le Cap d'Agde en s'imprégnant des villages languedociens.

Cette planification à grande échelle est parfois accueillie localement avec une certaine circonspection. Elle génère des travaux pharaoniques opérés par des sociétés d'économie mixte qui permettent rapidement au littoral régional de se hisser parmi les premières destinations touristiques. Souvent visionnaires, les architectes en chef ont fait la part belle aux mobilités actives avec des déplacements qui, pour l'essentiel, peuvent s'effectuer à pied ou à vélo. Cette planification « descendante » s'est aussi révélée précurseuse pour la place de la nature en ville. La Grande-Motte, qui est certainement la station la plus emblématique de la mission, en est l'exemple parfait avec ses larges espaces voués

1. Mission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon

aux essences méditerranéennes qui enveloppent les pyramides de béton et créent de véritables îlots de nature.

### Une œuvre inachevée ?

Le choc pétrolier de 1973 est venu mettre un terme à cette époque, plombant la huitième station envisagée sur le littoral audois, tandis que, quelques années plus tard, les dispositions de la loi littoral venaient contrarier l'hypothétique finalisation de certains projets comme celui de Port Leucate. Aujourd'hui, nombre de ces projets ne pourraient plus voir le jour sous cette forme : les 7 unités touristiques ont en effet profondément modifié des espaces sensibles sans grand souci des enjeux environnementaux. Le réseau routier « interplages » empruntant les fragiles lidos qui séparent les étangs de la Méditerranée en est un exemple.

### Aujourd'hui, des stations balnéaires aux villes littorales ?

Si les stations de la mission Racine se sont forgées leurs propres personnalités et conservent aujourd'hui leur vocation de destination touristique, elles évoluent à différentes vitesses vers de véritables villes lit-

torales où se développent les aménités urbaines propices à une vie à l'année, plébiscitée par les résidents permanents.

Ces évolutions ne sont pas sans poser quelques problématiques nouvelles sur l'adaptation des logements et des nombreux studios cabines à de l'habitat principal ; confort thermique, desserte par les transports collectifs, statut de « parc d'atterrissage » pour les « nouveaux arrivants » en lien avec la forte croissance démographique de l'espace littoral, sont quelques-uns des enjeux régulièrement évoqués.

Et pourtant, l'attractivité démographique de ces villes ne se dément pas : certaines d'entre elles atteignent près de 10 000 habitants permanents, même si le recensement paraît masquer un phénomène de multi-résidentialisation qui se manifeste par une longue période d'occupation des résidences secondaires.

### Et demain ?

Comment concilier cette attractivité à l'année avec le confortement de l'économie touristique face aux nouvelles destinations, mais aussi avec la dimension environnementale, et tout particulièrement l'adaptation au changement climatique ?

En effet, le littoral régional est un formidable réservoir de biodiver-

sité, mais aussi un espace fragile et menacé, notamment par la présence de risques naturels : inondations et submersion marine, auxquelles s'ajoute le problème de l'érosion du trait de côte plus ou moins spectaculaire selon les secteurs. La pérennité de la ressource en eau constitue également un enjeu dans certains secteurs où l'abaissement régulier du niveau des nappes menace celles-ci d'une intrusion du biseau salé, obligeant les collectivités à réfléchir à des solutions alternatives et, en premier lieu, à économiser cette ressource.

C'est en quelque sorte pour concilier ces différents défis que la Région a mis en place le Parlement de la mer et relance une stratégie intégrée et durable matérialisée par la mise en œuvre du Plan Littoral 21. L'ambition régionale est d'inscrire la façade méditerranéenne dans « la croissance bleue », alliant la préservation et la valorisation des espaces naturels, la requalification des stations et de leurs équipements portuaires et touristiques, le développement des énergies renouvelables (en particulier l'éolien en mer), ou encore le confortement de l'économie du littoral. Au-delà de l'échelon régional, il appartient, avec les outils SCoT et PLUi, d'être à la hauteur des intentions du passé pour répondre aux défis d'avenir. ■

